

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 8 août 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 8 août 2022 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon et Shelley Judge ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante et Lee Patterson.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Est aussi présent : le greffier, Me Owen Falquero.

Sont absents : madame Louise Morin ainsi que monsieur Patrick Ouvrard

12 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

Le maire Burcombe mentionne que la Ville a reçu le Certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement pour le projet du barrage Coldbrook. Les travaux vont commencer aux alentours du 15 août.

Le maire souligne le départ d'Hélène Drouin comme présidente. Il la remercie pour son travail au sein de ce groupe.

2022-08-252

1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2022-08-253

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 et de la séance extraordinaire du 18 juillet 2022

Le maire et les élus ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 et de la séance extraordinaire du 18 juillet 2022;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 et de la séance extraordinaire du 18 juillet 2022.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

PATRICK LEFEBRE:

1) Pour le projet du barrage, est-ce qu'il y aura du draguage? Est-ce que la Ville va publier une révision ou une mise à jour du budget pour le projet, étant donné les changements depuis l'octroi du contrat?

RÉPONSE (du maire Burcombe): Au début du projet, le budget estimé était à 2,4\$ millions, plus 200 000\$ de plus pour les plans et devis, plus un montant consacrée à la surveillance. Il y a une différence depuis 3 ans. Le règlement d'emprunt est seulement pour le remplacement du barrage. Nous avons aussi affecté 1 million\$ pour le faucardage et enlever du sédiment. Nous aurons besoin d'un certificat d'autorisation pour ces travaux. Le règlement d'emprunt est désormais fixé à 3 039 000\$.

PHILIPPE CÔTÉ:

2) Il représente certains résidents des Villas Inverness. Il veut savoir le statut du dossier avec la Ville pour l'implantation d'un service spécialisé pour les matières résiduelles à Villa Inverness. Il y a eu des discussions avec Gilbert Arel et Robert Daniel, mais le dossier ne progresse pas.

Il y a un consensus. C'est vraiment les détails (combien de collectes, combien de bacs, l'emplacement des bacs) qui sont les enjeux.

RÉPONSE (du conseiller Lee Patterson): Il sait qu'il y avait une réunion entre la Ville et les représentants du syndicat. Cependant, il n'est pas clair pour lui que le plan a reçu l'aval des propriétaires de Villas Inverness. Est-ce qu'il y a un consensus?

RÉPONSE (du maire Burcombe): On va faire un suivi avec messieurs Arel et Daniel.

PATRICK LEFEBRE:

3) Au sujet de la limite de vitesse réduite à 40 km/h sur la rue Bondville.

C'est une artère principale vers Knowlton. Il n'y a pas eu lieu de réduire la vitesse. La Ville n'a jamais essayé de faire respecter la vitesse de 50 km/h.

Si on veut vraiment considérer la rue Bondville comme une artère résidentielle, est-ce que la Ville va empêcher les camions des travaux publics?

Est-ce que la Ville pense à faire respecter la vitesse aux cyclistes aussi?

Si la Ville veut transformer la rue Bondville en rue résidentielle, il faudrait ajouter des trottoirs, une vraie voie cyclable; utiliser toute son emprise. Cela prendrait une voie de contournement pour ceux qui vont vers Knowlton. Sinon, les gens de l'ouest de la ville vont trouver plus facile d'aller à Waterloo ou à Bromont.

Sur sa rue, Domaine-Brome, il y a un non-respect des règles.

RÉPONSE (du maire Burcombe): Pour les routes provinciales, impossible de faire réduire la vitesse. Pour la rue Bondville, c'est une route étroite, sinueuse, avec beaucoup de maisons. Il y a beaucoup de cyclistes, qui aident à ralentir la vitesse des automobiles.

La Ville instaure une politique pour recevoir les plaintes de vitesse et de non-respect des règles partout dans la ville.

Il y a 1675 véhicules par jour qui utilisent la rue Bondville, alors c'est important de contrôler la vitesse. Les terrains sont petits. Les maisons sont proches les unes des autres.

Circuler sur la rue Bondville à 40 km/h au lieu de 50km/h fait très peu de différence sur le temps de voyage. Si cela prend 30 secondes de plus qu'avant pour aller à Knowlton, et que les gens préfèrent aller à Waterloo, ils vont aller à Waterloo.

Les gens qui estiment les vitesses ont souvent tort.

QUESTIONS ÉCRITES REÇUES:

MARC PELLETIER :

4) Quand prévoyez-vous sérieusement améliorer la piste linéaire entre Doucet (Virgin Hill) et Doucet (autoroute)? C'est vraiment désagréable de passer dans la boue et les trous d'eau pour rejoindre la piste de Shefford et Waterloo. La qualité est de beaucoup inférieure au reste de notre superbe sentier.

RÉPONSE (du maire Burcombe): C'est sur le budget et ça sera fait cet automne.

NIGEL MARTIN and HEATHER MACKENZIE

5) Subject: Request for a soil contamination study on the rue Julien construction site, corner of Rue Julien and Knowlton Road - UC-4-L13.

We have been residents of Rue Julien and, for more than two years now, have witnessed the unsupervised use of the above-mentioned site as an industrial work and storage site. Industrial activities have concentrated on the production and exportation of topsoil. The topsoil was produced from a constant supply of dirt and rock trucked in from unknown sources and dumped at the site. The area is also littered with a variety of pipes, machines and other materials including scrap materials and what appears to be damaged pipes. We believe that this site should be tested for contamination.

We are writing to request that, prior to any residential construction, the entire construction site be tested for contamination and, if necessary,

decontaminated in accordance with the law on “protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés”.

We thank you in advance for your consideration and await your decision on this matter.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1. ADMINISTRATION

2022-08-254

4.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer: 710 349,92\$
- Chèques émis 2022-09: 1 553 811,09\$

ADOPTÉ

4.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1. Décomptes progressifs

2022-08-255

4.1.2.1.1. VLB2021-09 - Infrastructures au parc de maisons mobiles de West-Brome

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement du décompte progressif #4 (facture 023917) de la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au montant de **754 079,32\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2021-09 - Travaux d'installation de systèmes de captage et de traitement d'eau brute, de stockage et de distribution d'eau potable, ainsi que la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'une usine de traitement des eaux usées (MBR) au parc de maisons mobiles de West-Brome;

ATTENDU la recommandation de Génipur, ingénieur-conseil, de procéder au paiement du décompte progressif #4, sous condition de la réception des quittances des soustraitants Groupe Allaire Gince Infrastructures inc. et Industries de ciment la Guadeloupe inc.;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #4 (facture 023917) de la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au montant de **754 079,32\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2021-09 - Travaux d'installation de systèmes de captage et de traitement d'eau brute, de stockage et de distribution d'eau potable, ainsi que la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'une usine de traitement des eaux usées (MBR) au parc de maisons mobiles de West-Brome, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants (incluant le Groupe Allaire Gince Infrastructures inc. et Industries de ciment la Guadeloupe inc.) et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2022-08-256

4.1.2.1.2. VLB2022-01- Réfection du chemin Johnston

ATTENDU la demande de paiement (facture 010379) pour le paiement du décompte progressif #3 de la compagnie GJ Ménard aménagement paysager inc., au montant de **371 351,26\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2022-01 (Réfection du chemin Johnston);

ATTENDU la recommandation de paiement du chargé de projet d'Avizo Experts-Conseils;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #3 de la compagnie GJ Ménard aménagement paysager inc., au montant de **371 351,26\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2022-01 (Réfection du chemin Johnston), ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2022-08-257

4.1.2.1.3. Réfection du chemin Johnston - Plans et devis

ATTENDU la demande de paiement (facture 207725) pour le paiement du décompte progressif #5 de la compagnie Avizo Experts-Conseils au montant de **15 808,66\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du

contrat de plans et devis pour la réfection du chemin Johnston;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #5 (facture 207725) de la compagnie Avizo Experts-Conseils au montant de **15 808,66\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat de plans et devis pour la réfection du chemin Johnston, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2022-08-258

4.1.2.1.4. AO VLB2020-02 - Rapiéçage mécanisé

ATTENDU les demandes de paiement pour les paiements des décomptes progressifs #6 (facture 2751090) au montant de **65 092,03\$**, taxes incluses) et #7 (facture 2718270) au montant de **9 629,18\$** taxes incluses) de la compagnie Sintra inc. pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2020-02 (Rapiéçage mécanisé);

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise les paiements des décomptes progressifs #6 (facture 2751090) au montant de **65 092,03\$**, taxes incluses et #7 (facture 2718270) au montant de **9 629,18\$** taxes incluses de la compagnie Sintra inc. pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2020-02 (Rapiéçage mécanisé), ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

4.1.2.2. Factures et dépenses diverses

2022-08-259

4.1.2.2.1. AO 2020-20 - Gravier concassé

ATTENDU la facture A280 2022 18020255 pour le paiement du contrat de la compagnie Construction DJL inc. au montant de **28 212,33\$**, taxes incluses, pour l'exécution du contrat AO 2020-20;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture A280 2022 18020255 pour le paiement du contrat de la compagnie Construction DJL inc. au montant de **28 212,33\$**, taxes incluses, pour l'exécution du contrat AO 2020-20, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

4.1.3. Ententes, contrats et mandats

2022-08-260

4.1.3.1. Octroi de contrat - Services d'ingénierie structure et civil - projet de nouvelle caserne

ATTENDU QUE la Ville procède avec un projet pour la construction d'une nouvelle caserne pour le Service incendie et les Premiers répondants;

ATTENDU QUE le Conseil a déjà octroyé des contrats pour les services en architecture et en ingénierie mécanique;

ATTENDU QUE le projet nécessite aussi des services en ingénierie de structure et civil;

ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu les trois (3) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Services EXP inc.	78 183,00\$
CIMA+ s.e.n.c.	98 878,50\$
St-Georges Structures & Civil	38 947,78\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de St-Georges Structures & Civil au montant de **38 947,78\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, directeur des Travaux publics et des Services techniques, d'accepter la soumission de St-Georges Structures & Civil;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à St-Georges Structures & Civil au montant de **38 947,78\$**, taxes incluses pour le contrat en ingénierie structure et civil pour le projet de construction de la nouvelle caserne;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds de surplus affecté (poste comptable # 59-113-00-000) pour la nouvelle caserne.

ADOPTÉ

2022-08-261

4.1.3.2. Mandat de signature - Entente en matière de loisirs avec Bolton-Ouest

ATTENDU QUE l'Entente en matière de loisirs avec la municipalité de Bolton-Ouest expire le 31 août 2022;

ATTENDU QUE le Conseil veut renouveler cette entente;

ATTENDU les recommandations du directeur général, monsieur Gilbert Arel, de renouveler cette entente pour une nouvelle période d'une année, jusqu'au 31 août 2023, et ce, avec les changements proposés dans le projet d'entente;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de l'Entente en matière de loisirs avec la municipalité de Bolton-Ouest, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner effet à cette résolution.

ADOPTÉ

2022-08-262

4.1.3.3. Mandat de signature - Entente en matière de loisirs avec Granby - Addenda

ATTENDU QUE l'Entente en matière de loisirs avec la ville de Granby expire le 31 juillet 2022;

ATTENDU QUE le Conseil veut prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2022;

ATTENDU les recommandations du directeur général, monsieur Gilbert Arel, de prolonger l'Entente en matière de loisirs pour une nouvelle période de 5 mois;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Shelley Judge*

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel à signer, pour et au nom de la Ville, l'Addenda de l'Entente en matière de loisirs avec la ville de Granby.

ADOPTÉ

2022-08-263

4.1.3.4. Mandat de signature - Demande de travaux d'aménagement et réfection d'un ouvrage dans le cours d'eau Coldbrook

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome propose un projet de réfection du barrage de l'étang du moulin; un projet qui comprend des travaux d'aménagement dans le cours d'eau Coldbrook, lot 4 571 347, Cadastre du Québec, dont la Ville est propriétaire;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC Brome-Missisquoi a compétence sur les cours d'eau;

ATTENDU QU' en vertu de la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi, les travaux d'aménagement de cours d'eau doivent être demandés par résolution par la municipalité, cette résolution devant mentionner quelle option serait retenue par cette dernière pour la répartition des coûts;

ATTENDU QUE sur réception de la demande, la MRC Brome-Missisquoi effectuera ou fera effectuer des rapports et des études qui analyseront l'ensemble de la situation pour obtenir un portrait global, et non uniquement la demande du propriétaire du lot 4 571 347 ;

ATTENDU le projet d'*Entente intermunicipale relative à la gestion de travaux à entreprendre sur le narrage Blackwood dans le ruisseau Cold dans Ville de Lac-Brome*;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil mandate la Ville de faire une demande conforme auprès de la MRC Brome-Missisquoi afin que des travaux d'aménagement soient effectués dans le cours d'eau Coldbrook;

QUE le Conseil autorise le versement d'un dépôt remboursable au montant de 2 000 \$ émis au nom de la MRC Brome-Missisquoi.

QUE le Conseil avise la MRC Brome-Missisquoi de son intention de payer la totalité des sommes liées aux travaux d'aménagement envisagés et que les travaux

ne seront réalisés qu'à la suite du paiement desdites sommes par la Ville;

QUE le Conseil déclare que la Ville est responsable de tous les frais facturés par la MRC ou un mandataire de la MRC, et qui sont liés aux travaux ainsi qu'à toutes les études ou tous les rapports effectués en amont desdits travaux;

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente intermunicipale relative à la gestion de travaux à entreprendre sur le narrage Blackwood dans le ruisseau Cold dans Ville de Lac-Brome*, ainsi que tout autre document nécessaire à donner effet à cette résolution.

ADOPTÉ

2022-08-264

4.1.3.5. Mandat de signature - Projet Résidences du marché - cession de la rue Jean-Lapierre et terrain pour fins de parc - servitude

ATTENDU le Protocole d'entente ente le promoteur et la ville pour le projet résidentiel *Résidences du marché*;

ATTENDU QUE les conditions sont réalisées pour la cession de la rue Jean-Lapierre et le lot 6 281 588 à la ville;

ATTENDU QU' il y a lieu de formailser par acte notarié une servitude en faveur de la ville pour une partie du lot 6 360 421;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel à signer, pour et au nom de la Ville, les actes de cession pour les lots 6 281 585 et 6 281 588, l'acte de servitude en faveur de la ville pour une partie du lot 6 360 421, ainsi que tout autre document nécessaire à donner effet à cette résolution.

ADOPTÉ

2022-08-265

4.1.3.6. Mandat de signature - Projet Service de garde au Centre Lac-Brome

ATTENDU la pénurie de places dans les services de garde éducatifs à Lac-Brome;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a mis en place un projet pilote d'un maximum de trois ans afin de créer des centres de services de garde dans des locaux municipaux;

- ATTENDU QUE le Conseil veut participer à ce projet pilote;
- ATTENDU QUE la salle ADO au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, est un local adéquat pour un centre de services de garde permettant l'opération d'une garderie de 12 places, dont 4 places pour des jeunes de moins de 18 mois, et ce, avec deux éducatrices en service;
- ATTENDU QUE les places seront subventionnées par le Gouvernement à raison de 8,70\$ par jour;
- ATTENDU QUE les places seront disponibles en priorité aux résidents de Lac-Brome;
- ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du projet de contrat de bail;
- ATTENDU la recommandation de Martin Lussier, directeur par intérim des Loisirs, Tourisme, Culture, et Vie communautaire de participer à ce projet pilote;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel à signer, pour et au nom de la Ville, le Contrat de bail, avec tout changement nécessaire, ainsi que de tout autre document nécessaire à donner effet à cette résolution.

ADOPTÉ

4.1.4. Ressources humaines

2022-08-266

4.1.4.1. Premiers répondants - Changements dans les conditions

- ATTENDU le Service des premiers répondants de Lac-Brome et son importance pour la communauté de Lac-Brome;
- ATTENDU QUE les premiers répondants reçoivent une prime de garde de 50\$ par quart de travail de 12 heures ;
- ATTENDU la difficulté grandissante de combler les horaires de garde ;
- ATTENDU QU' il y a lieu d'accorder à tout premier répondant, étant sur son quart de garde, qui se présente au lieu du travail à la demande expresse de la Ville et qui travaille moins de trois (3) heures consécutives lors de l'appel, recevra une indemnité égale à trois (3) heures au taux horaire de vingt-trois (23) dollars par heure ;

ATTENDU QUE l'indemnité de trois (3) heures minimums s'applique de façon continue tant et aussi longtemps que le premier répondant, étant sur son quart de garde, se trouve sur les lieux de travail ;

ATTENDU QU' une telle indemnité ne s'applique pas dans le cas où le premier répondant est tenu d'assister à une formation, une pratique ou tout autre événement planifié. Dans ces cas, uniquement la prime de quart de garde s'applique ;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accorde à tout premier répondant, étant sur son quart de garde, qui se présente au lieu du travail à la demande expresse de la Ville et qui travaille moins de trois (3) heures consécutives lors de l'appel, recevra une indemnité égale à trois (3) heures au taux horaire de vingt-trois (23) dollars par heure ;

QUE le tout soit effectif en date du 1er août 2022 ;

QUE le Conseil convient également par cette résolution d'autoriser un transfert budgétaire pour financer cette dépense d'un montant estimé de vingt-cinq milles (25 000) dollars du compte de revenu 01-242-00-000 droits de mutation au compte 02-239-00-149 premiers répondants – salaire.

ADOPTÉ

2022-08-267

4.1.4.2. Embauche - Opérateur en voirie

ATTENDU QU' un poste d'*Opérateur en voirie* est vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne et à l'externe en juin 2022, avec huit candidatures reçues ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Robert Daniel, directeur des Travaux publics et des Services techniques d'embaucher monsieur Michael Hume au poste d'*Opérateur en voirie*;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées

- QUE le Conseil autorise l'embauche de monsieur Michael Hume au poste d'*Opérateur en voirie* avec date d'entrée en fonction le 15 août 2022;
- QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;
- QUE le salaire, les conditions de son emploi et sa période de probation soient conformes à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2022-08-268

4.1.4.3. Embauche- Préposé à l'entretien ménager

- ATTENDU QUE le poste de *Preposé à l'entretien ménager* est ouvert;
- ATTENDU QUE Michael Gee travaille déjà pour la Ville depuis 2020 comme *Préposé à l'entretien ménager*,
- ATTENDU la recommandation de monsieur Martin Lussier, directeur des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, *par intérim*, d'embaucher monsieur Gee pour un poste à temps plein à horaire variable, pour un total de 27,5 heures par semaine;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil approuve l'embauche de monsieur Micahel Gee au poste de *Préposé à l'entretien ménager* pour un poste à temps plein à horaire variable, pour un total de 27,5 heures par semaine;
- QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;
- QUE les conditions de son emploi soient conformes au cahier des ressources humaines de la Ville et dont le Conseil a pris connaissance, lesquelles seront classées à son dossier d'employé;
- QUE le directeur général dépose au Conseil sa recommandation concernant la permanence de l'emploi de monsieur Michael Gee dès la fin de sa période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉ

4.1.5. Divers

2022-08-269

4.1.5.1. Règlement d'emprunt divers - Financement et refinancement

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lac-Brome souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **3 046 000\$** qui sera réalisé le 18 août 2022, réparti comme suit :

Refinancements et nouvelles émissions :

- Règl. 548 – Réfection Bondville (phase 2)
- Règl. 613 – Reconstruction de diverses routes
- Règl. 618 – Immobilisations
- Règl. 2016-03 – Construction de passerelles (sentier Quilliams)
- Règl. 2020-06 – Reconstruction de diverses routes
- Règl. 2021-05 – Réfection de divers sentiers
- Règl. 2019-07 – Emprunt en attendant une subvention

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
548	204 300 \$
548	644 800 \$
613	621 900 \$
618	220 700 \$
618	72 200 \$
2016-03	501 100 \$
2020-06	441 000 \$
2021-05	180 000 \$
2019-07	160 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 548, 613, 2016-03, 2020-06, 2021-05 et 2019-07, la Ville de Lac-Brome souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 août 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs

conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE CANADIENNE IMP. DE COMMERCE
CENTRE BANCAIRE KNOWLTON
308 CHEMIN KNOWLTON
KNOWLTON, QC
J0E 1V0

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Lac-Brome, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 548, 613, 2016-03, 2020-06, 2021-05 et 2019-07 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 août 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

2022-08-270

4.1.5.2. Règlements d'emprunts divers - Adjudification et émission d'une obligation

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture	8 août 2022	Nombre de soumissions	2
Heure d'ouverture	11h	Échéance moyenne	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission	18 août 2022
Montant	3 046 000\$		

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 548, 613, 618, 2016-03, 2020-06, 2021-05 et 2019-07, la Ville de Lac-Brome souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 août 2022, au montant de 3 046 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

203 000 \$	4,00000 %	2023
212 000 \$	4,00000 %	2024
221 000 \$	3,95000 %	2025
231 000 \$	3,85000 %	2026
2 179 000 \$	3,85000 %	2027

Prix : 98,43900

Coût réel : 4,26667 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

203 000 \$	4,00000 %	2023
212 000 \$	4,05000 %	2024
221 000 \$	4,10000 %	2025
231 000 \$	4,10000 %	2026
2 179 000 \$	4,00000 %	2027

Prix : 98,92100

Coût réel : 4,29339 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

- QUE l'émission d'obligations au montant de 3 046 000 \$ de la Ville de Lac-Brome soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;
- QU' une demande soit faite à ce dernier de mandater le Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*;
- QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ

4.1.5.3. Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes au 31 juillet 2022

La directrice des finances et de la trésorerie dépose la liste d'immeubles en défaut de paiement de taxes en date du 31 juillet 2022.

4.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

4.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation

4.2.2. Règlements - Adoption

5. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Dépôt du rapport mensuel du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement.

5.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif d'environnement

Dépôt des procès-verbaux de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2022.

5.3. DEMANDE DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA

2022-08-271

5.3.1. 29, rue Lansdowne, lot #4 266 460, zone URA-12-K15

Nature de la demande: Construction d'un bâtiment accessoire

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment accessoire (cabanon de piscine);

ATTENDU la résolution CCU-22-062 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment accessoire au 29, rue Lansdowne, lot 4 266 460, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

5.4. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

2022-08-272

5.4.1. 20, rue Prouty, lot #3 939 044, zone UV-4-I12

Nature de la demande: Agrandissement d'un bâtiment principal

ATTENDU la résolution 2022-06-193 retirant la demande initiale de dérogations mineures;

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à des distances de 5,56, 4,92, et 4,32 mètres de la ligne de lot avant;

ATTENDU QUE la grille de normes d'implantation du règlement de zonage no. 596 fixe la marge avant minimale à 6,0 mètres dans la zone UV-4-I12;

ATTENDU QUE le dépôt d'une demande visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à des distances de 1,89 et 1,00 mètres de la deuxième ligne de lot latérale;

ATTENDU QUE la grille de normes d'implantation du règlement de zonage no. 596 fixe la marge minimale pour la deuxième ligne de lot latérale à 2,00 mètres dans la zone UV-4-I12;

ATTENDU QUE le dépôt d'une demande visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à une distance de 2,98 mètres de la première ligne de lot latérale;

ATTENDU QUE la grille de normes d'implantation du règlement de zonage no. 596 fixe la marge minimale pour la première

ligne de lot latérale à 3,00 mètres dans la zone UV-4-I12;

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté donnerait au bâtiment principal une superficie à 35,4% de la superficie totale du lot;

ATTENDU QUE la grille de normes d'implantation du règlement de zonage no. 596 fixe le pourcentage d'occupation maximale à 30% dans la zone UV-4-I12;

ATTENDU QU' en lien avec les travaux proposés, le demandeur à l'intention de démolir une galerie et un cabanon existants;

ATTENDU la résolution CCU-22-059 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à des distances de 5,56, 4,92, et 4,32 mètres de la ligne de lot avant au 20, rue Prouty, lot 3 939 044, zone UV-4-I12;

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à des distances de 1,89 et 1,00 mètres de la deuxième ligne de lot latérale au 20, rue Prouty, lot 3 939 044, zone UV-4-I12;

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à une distance de 2,98 mètres de la première ligne de lot latérale au 20, rue Prouty, lot 3 939 044, zone UV-4-I12;

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal avec le résultat que ce bâtiment occupe une superficie à 35,4% de la superficie totale du lot au 20, rue Prouty, lot 3 939 044, zone UV-4-I12.

ADOPTÉ

2022-08-273

5.4.2. 9, rue Korner, lots #5 221 058 & #5 221 059, zone AFB-5-D15

Nature de la demande : Bâtiment principal en marge avant

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à régulariser l'implantation d'une résidence à une distance de 4,76 mètres de la ligne latérale de lot;

ATTENDU QUE la grille des normes d'implantation du règlement de zonage no. 596 fixe la marge latérale à 5,0 mètres pour la zone AFB-5-D15;

ATTENDU la résolution CCU-22-060 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de régulariser l'implantation d'une résidence à une distance de 4,76 mètres de la ligne latérale de lot au 9, rue Korner, lots 5 221 058 et 5 221 059, zone AFB-5-D15.

ADOPTÉ

2022-08-274 5.4.3. 22, rue Conférence, lots #4 266 508, zone URA-18-K16

Nature de la demande : Bâtiment principal en marge arrière

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à régulariser l'implantation d'une résidence à une distance de 2,87 mètres de la ligne de lot arrière;

ATTENDU QUE la grille des normes d'implantation du règlement de zonage no. 596 fixe la marge arrière à 3,0 mètres dans la zone URA-18-K16;

ATTENDU la résolution CCU-22-061 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à régulariser l'implantation d'une résidence à une distance de 2,87 mètres de la ligne de lot arrière au 22, rue Conférence, lot 4 266 508, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

**2022-08-275 5.4.4. 7, rue Edgehill, lot 4 266 489, zone URA-23-K15 -
Correction**

ATTENDU la résolution 2022-07-245, qui a approuvé la demande de dérogation mineure de construire un perron avant à une distance de 5,04 mètres de la ligne avant au 7, rue Edgehill, lot 4 266 489, zone URA-23-K15;

ATTENDU QUE lors de la préparation du plan par l'architecte, celui-ci a constaté que les distances sont de 4,95 mètres et de 4,57 mètres de la ligne avant;

ATTENDU QUE ces différences existent parce que la rue Edgehill n'est pas parfaitement parallèle au lot 4 266 489;

ATTENDU QUE l'article 3 du règlement de zonage no. 596 autorise un empiètement maximal de 2 mètres, pour un perron, dans la marge avant minimale de 10,5 mètres;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de construire un perron avant à des distances de 4,95 et 4,57 mètres de la ligne avant au 7, rue Edgehill, lot 4 266 489, zone URA-23-K15.

ADOPTÉ

5.5. DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

5.6. DEMANDE DE LOTISSEMENT

2022-08-276

5.6.1. Lot 6 041 895 (472, chemin Knowlton)

ATTENDU le dépôt d'une demande de lotissement d'une partie du lot 6 041 895 afin de créer treize lots à construire;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 23 du Règlement de lotissement no. 597, le propriétaire d'un terrain visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit s'engager à céder gratuitement à la Ville, un terrain à 10% de la superficie totale du terrain qui convient à l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, terrain de jeu, sentier ou espace naturel ou de verser une somme à la Ville au montant de 10% de la valeur du terrain;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil exige une contribution en terrain de 10% de la superficie totale du terrain qui convient à l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, terrain de jeu, sentier ou espace naturel;

QUE l'identification du terrain à céder se fera en collaboration avec le promoteur.

ADOPTÉ

5.7. DEMANDE(S) À LA C.P.T.A.Q.

5.8. Autres

2022-08-277

5.8.1. Nomination de membre du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU le siège vacant no. 3 du district East-Hill au Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU la recommandation de monsieur Lee Patterson, conseiller et Président du CCU, de nommer madame Karine Try sur le comité;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil nomme madame Karine Try à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (siège no 3 - district East-Hill), avec mandat renouvelable et date de fin de mandat au 31 décembre 2023.

ADOPTÉ

2022-08-278

5.8.2. Nomination de membre au Comité consultatif d'environnement

ATTENDU le siège vacant au Comité consultatif d'environnement;

ATTENDU la recommandation de Mme Louise Morin, conseillère et Présidente du CCE, de nommer madame Lou-Anne Daoust-Filiatrault au siège vacant;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil nomme madame Lou-Anne Daoust-Filiatrault à titre de membre du Comité consultatif d'environnement pour un mandat d'un (1) an renouvelable.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Rapport mensuel du directeur du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt des rapports mensuels du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants pour les mois de juin et juillet 2022.

2022-08-279

6.2. Désignation de statut de Fonctionnaire désigné - Règlements 545 et 615

ATTENDU la résolution 2022-04-098 octroyant le contrat pour services de sécurité à la Plage Douglass et au Parc Tiffany pour 2022 à la compagnie Groupe de sécurité Garda SENC (Gardaworld);

ATTENDU le règlement 545 de la Ville concernant la Circulation et le Stationnement;

ATTENDU le règlement 615 de la Ville concernant la Paix, l'Ordre et les Nuisances;

ATTENDU QUE le gardien en service aura comme mandat de, notamment, surveiller les lieux publics et de contrôler l'accès aux lieux et stationnements publics;

ATTENDU QUE le gardien en service aura le plein pouvoir d'appliquer les Règlements 545 et 615 et de délivrer des constats d'infraction à toute personne qui ne respecte pas ces règlements

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil désigne Marcel Breton, ainsi que tout autre gardien en service de Groupe de sécurité Garda SENC, comme «Fonctionnaire désigné » selon les Règlements 545 et 615, avec tous les pouvoirs de coercition énumérés dans ces règlements;

QUE le Conseil autorise le «Fonctionnaire désigné» à donner des constats d'infraction en vertu des Règlement 545 et 615 et de faire respecter ces règlements;

QUE cette désignation devient caduque avec la fin du contrat de Groupe de sécurité Garda SENC.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1. Rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du Service des Travaux publics et des Services techniques.

La conseillère Shelley Judge explique que certains des chemins de gravier ont été endommagés par les pluies abondantes récentes. Le personnel des Travaux publics est en train d'effectuer des réparations.

Le projet de remplacement du barrage Coldbrook va commencer aux alentours du 15 août.

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt des rapports mensuels du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire par le conseiller Pierre Laplante.

La conseillère Lucy Gagnon mentionne les points suivants:

- i) le 3 septembre, Renaissance Lac-Brome organise le tour du lac en bateaux non motorisés. La tournée commence à la plage Douglass, avec d'autres points de ralliement autour du lac;
- ii) le 25 au 29 août, le Festival du cinéma aura lieu;
- iii) le 27 août, la fête du 50e anniversaire lieu aura lieu à la plage Douglass.

8.2. Demande(s) de contribution financière

2022-08-280

8.3. Demandes d'utilisation du domaine public

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise l'utilisation du domaine public pour les activités suivantes aux conditions d'utilisation énumérées dans les notes de service:

1) Aviron Knowlton Rowing

Installation d'un quai temporaire à la Plage Douglass (devant la tente des avirons)

8 août au 31 octobre 2022

2) Société d'agriculture du Comté de Brome

Installation des affiches directionnelles à plusieurs endroits sur le territoire de la Ville

2 au 5 septembre 2022

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE

2022-08-281

9.1. 255 chemin Knowlton - paiement de la subvention de rénovation de façade

- ATTENDU QUE le Conseil a adopté le Règlement 2021-08 concernant le développement économique de la Ville 2021-2025;
- ATTENDU QU' un des objets du Règlement 2021-08 est de stimuler le développement du secteur des services avec un programme de crédit de taxes sur des agrandissements et rénovations des bâtiments commerciaux;
- ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande d'aide financière complète et conforme au règlement pour des travaux de rénovation de la façade au 255, chemin Knowlton, lot 4 265 919, laquelle a été approuvée par le Conseil selon la résolution 2021-07-252;
- ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés et sont conformes à la demande de permis;
- ATTENDU la recommandation de Caroline Cusson, directrice des Finances et de la Trésorerie, d'accorder le paiement final de la demande d'aide financière accordée pour un montant de **10 000\$**;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil approuve le paiement de la demande d'aide financière pour la rénovation de la façade au 255, chemin Knowlton, lot 4 265 919 pour un montant maximal de 10 000\$;
- QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le poste budgétaire 02-621-00-996.

ADOPTÉ

10. VARIA

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

HÉLÈNE DROUIN: :

- 6) Quel est le nom de la nouvelle membre du CCU?
7) Demande de précisions sur le projet du barrage.

RÉPONSE (du maire Burcombe): La personne s'appelle Karine Try. Le projet a reçu les autorisations du ministère de l'Environnement. La phase 1 est le remplacement du barrage.

PATRICK LEFEBVRE

- 8) La Ville a adopté une résolution afin de faire une demande d'autorisation à la MRC. Est-ce que cette demande risque de retarder le début des travaux?

RÉPONSE (du maire Burcombe): Non, c'est une formalité. Comme le ministère de l'Environnement a déjà donné son approbation, la MRC va donner son approbation.

2022-08-282

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est


Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 21h02.

ADOPTÉ



Richard Burcombe
Maire



Owen Falquero
Greffier

